

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D008/2021

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 1^{er} mars 2021

<p>Nombre de membres en exercice : 21</p> <p>Présents : 20</p> <p>Pouvoirs : 1</p> <p>Votants : 21</p>
--

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Était absent : M. BOULAYE Guillaume.

Pouvoir(s) : Monsieur BOULAYE a donné pouvoir à Madame VAGNER.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210309-21D008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2021

Objet : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - Demande de soutien financier auprès du Conseil Départemental de l'Eure dans le cadre de la mise en place de « tutorats »

Dans le cadre de la convention entre le Département de l'Eure et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour le co-financement du programme de modernisation et de professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le département, des heures dites de tutorat peuvent être financées.

Les heures de tutorat correspondent à des heures durant lesquelles un intervenant à domicile en place encadre un nouveau salarié en vue de sa prise de poste ou un agent ayant peu d'expérience. Ces heures de tutorat ont pour objectif :

- D'organiser au mieux les remplacements chez les bénéficiaires en réalisant des interventions en binôme avec le remplaçant.
- Faciliter l'intégration des nouveaux salariés.

Ces heures peuvent être financées sous forme de subvention à hauteur de 16 euros par heure pour un temps d'accompagnement compris entre sept et vingt et une heures par agent.

Pour 2021, le service d'aide et d'accompagnement à domicile du C.I.A.S sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure pour 250 heures de tutorat.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la demande de soutien financier auprès du Conseil Départemental de l'Eure au titre de la mise en place d'heures de tutorat pour l'année 2021.
- ↳ Autorise Monsieur le Président du C.I.A.S. à signer le dossier de demande de soutien financier ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

